

préférentiels pour les produits des pays en voie de développement. Le Canada est l'un des pays industrialisés qui ont soumis une proposition en ce sens qui doit être étudiée au sein de l'OCDE. Au début de 1970, ces discussions seront reportées de l'OCDE à la CNUCED et il est possible que des tarifs préférentiels entrent en vigueur au cours de l'année. Un Accord international sur le sucre, auquel participe le Canada, est entré en vigueur en 1969; des travaux sur des questions intéressant les pays en voie de développement se sont poursuivis dans divers groupes organisés par la CNUCED, la FAO et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

### Direction de la politique commerciale

La Direction de la politique commerciale est chargée des relations bilatérales et multilatérales du Canada dans de nombreux secteurs de l'économie: elle s'occupe de la participation du Canada à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au Fonds monétaire international (FMI) et à plusieurs autres organismes multilatéraux. Elle maintient aussi les relations bilatérales d'ordre économique et commercial entre le Canada et le reste du monde.

#### Relations économiques multilatérales

Les dernières négociations importantes (négociations Kennedy) entreprises par les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont conduit à l'adoption progressive de concessions tarifaires (à compter de 1968) par les membres du GATT. Afin de libéraliser encore davantage le commerce, le GATT a adopté un nouveau programme de travail lors de sa vingt-quatrième session, en novembre 1967; ce programme a pour objet l'étude de la situation tarifaire faisant suite aux négociations Kennedy, l'établissement d'un répertoire des restrictions non tarifaires et para-tarifaires et l'exploration des possibilités de progrès quant à la réalisation des objectifs du GATT en matière agricole. On devait porter une attention particulière aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement. En 1969, avec l'appui du Canada, le GATT s'est rapproché de l'étape permettant d'étudier sérieusement les diverses solutions possibles de ces problèmes d'envergure. Bien que le Canada, tout comme d'autres pays, d'ailleurs, ait négocié afin de mettre en oeuvre par étapes les concessions tarifaires résultant des négociations Kennedy, toutes les réductions importantes (sauf une) sont entrées en vigueur le 4 juin 1969; cette mesure avait pour but de renforcer l'élément compétitif en matière de prix et de rendre l'économie nationale plus efficace dans la lutte contre les pressions inflationnistes.

Au cours de l'année, la demande de la Roumanie, qui désire être membre du GATT, a été étudiée attentivement. Quelques pays de l'Europe de l'Est font déjà partie de cette association. On semble s'intéresser de plus en plus à ce que les autres y soient plus intimement associés; la demande de la Roumanie a permis d'attirer l'attention sur ce fait. Le Canada a encouragé l'examen des problèmes posés par ce genre de rapprochement.